

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 2 juillet 2015

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

15/245 Procès-verbal de la séance du 13 avril 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2015.

15/246 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15/247 Syndicats intercommunaux - Remplacement d'un délégué de la Ville au comité des syndicats.

Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué de la Ville au comité des syndicats intercommunaux, en remplacement de M. Adel BOUSALHAM, à la suite de sa démission de son mandat de conseiller municipal.

15/248 Associations - Représentation de la Ville dans leurs instances - Modifications.

Adopté à

l'unanimité Suite à la démission de M. Adel BOUSALHAM et de Mme Sophie LE FLAMANC de leur mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à leur remplacement dans les instances des associations La Deûle et Le Partenariat.

15/249 Opéra de Lille - Conseil d'administration de l'EPCC - Remplacement d'un représentant titulaire de la Ville au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

Suite à la démission de Madame Sophie LE FLAMANC de son mandat de conseiller municipal, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement au conseil d'administration de l'EPCC Opéra de Lille.

15/250 Commission locale d'évaluation des transferts de charges - Remplacement d'un représentant de la Ville à la commission.

Adopté à l'unanimité

Suite à la démission de Madame Sophie LE FLAMANC de son mandat de conseiller municipal, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

- 15/251** **Commission consultative des services publics locaux - Remplacement d'un représentant suppléant du Conseil Municipal à la commission.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant suppléant du conseil à la commission consultative des services publics locaux, en remplacement de Madame LE FLAMANC, qui a démissionné de son mandat de conseiller municipal.
- 15/252** **SCIC SOLIS METROPOLE - Désignation du représentant de la Ville dans les instances de la SCIC.**
Adopté à l'unanimité
- Par délibération n° 10/116 du 1er février 2010, la Ville de Lille a décidé la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SOLIS, entreprise coopérative de production d'énergie solaire photovoltaïque. La SCIC SARL SOLIS METROPOLE a vocation à prendre en charge les projets de centrales solaires des Collectivités de la Métropole Lilloise qui en deviennent actionnaires au côté de citoyens constitués en club Cigales. Au regard de l'intérêt collectif de la société et sa gouvernance partagée avec des partenaires publics, SOLIS METROPOLE dispose d'un statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La Ville de Lille a souscrit et entièrement libéré 120 parts sociales, soit 6.000 € (la part sociale est fixée à 50 €). Il est proposé au Conseil Municipal de désigner, en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nouveau représentant de la Ville dans les instances de la SCIC SARL SOLIS METROPOLE.
- 15/253** **Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie - Projet de décret portant fixation du chef-lieu provisoire de la région - Avis du Conseil Municipal.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal, à la suite de la refonte de la carte des régions en application de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, d'émettre un avis favorable au projet de décret qui fixe Lille comme chef-lieu provisoire de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.
- 15/254** **Mairie de quartier de Lille Centre - Mise à disposition de bureaux - Fixation de la redevance d'occupation.**
Adopté à l'unanimité
- Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la redevance d'occupation des bureaux de la Mairie de quartier de Lille Centre qui seront occupés par la Maison des Consuls et le représentant du Consulat Général du Portugal.
- 15/255** **Elus - Indemnités de fonction - Modification.**
Adopté à l'unanimité
- A la suite de la démission de Madame Sophie LE FLAMANC de son mandat de conseiller municipal, Madame Brigitte MAUROY est devenue conseillère municipale de Lille le 1er avril 2015, conformément à l'article L. 270 du Code Electoral. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de prévoir le versement à son bénéficiaire d'une indemnité correspondant à l'exercice de ces fonctions.
- 15/256** **Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.**
Adopté à l'unanimité
- Suite à la démission et à l'intégration de Conseillers de quartier, il convient de mettre à jour la liste nominative des conseillers.

15/441 Soutien à la famille de Madame PETIT.

Adopté à

l'unanimité La Ville participe à l'émotion suite au décès de Madame Petit qui était connue comme 'la femme panthère' et marque son soutien à sa famille

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

15/257 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association**
Adopté à la **CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains.**
majorité

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants. L'action proposée intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où ce dispositif amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de le pérenniser en 2015. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association.

15/258 **Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association**
Adopté à **"En avant Hellemmes".**
l'unanimité

L'association "En avant Hellemmes" organise de nombreuses actions et manifestations pour la promotion de la pratique sportive sur le territoire communal et depuis plusieurs années, en collaboration avec la Commune associée d'Hellemmes, les foulées hellemmoises. Afin de l'aider dans son fonctionnement, l'association a sollicité un soutien financier de la Commune de 9.500 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

15/259 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement**
Adopté à **à l'association Centre de Santé Paul Clermont.**
l'unanimité

Dans le cadre de la politique sociale de proximité, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité. A ce titre, l'association Centre de Santé Paul Clermont a sollicité une subvention de 5.641 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

- 15/260 Subvention à la section hellemmoise du CCAS.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 80.000 € à la section hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille.
- 15/261 Commune associée d'Hellemmes - Construction de la Médiathèque / Maison des solidarités – Définition du programme – Lancement du concours.**
Adopté à l'unanimité Le programme initial de construction de la médiathèque ne correspondant plus aux besoins de la Commune associée d'Hellemmes et n'étant plus compatible avec ses capacités financières, une étude de préfiguration a été lancée en 2013 et 2014 et un nouveau programme a été proposé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce nouveau programme et autoriser le lancement du concours conformément aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.
- 15/262 Commune associée d'Hellemmes - Mise à disposition de la salle du réfectoire du Parc Gustave Engrand d'Hellemmes – Tarification 2015.**
Adopté à l'unanimité La Commune associée d'Hellemmes met à la disposition des associations et particuliers ses salles communales d'intérêt général. Pour 2015, il est proposé d'ajouter la salle du réfectoire du Parc Gustave Engrand d'Hellemmes à la liste des locaux mis à disposition par la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs de mise à disposition de cette salle à compter du 1er juillet 2015.
- 15/263 Commune associée d'Hellemmes - Quartier de l'Epine - Construction d'un groupe scolaire - Lancement du concours.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'un concours conformément aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics en vue de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Epine.
- 15/264 Commune associée d'Hellemmes - Politique de la Ville - Complément à la programmation 2015.**
Adopté à l'unanimité Deux nouveaux projets ont été déposés au titre de la programmation 2015 du Contrat de Ville par les associations Itinéraires et BGE Hauts de France. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à ces associations.
- 15/265 Commune associée d'Hellemmes – Reconfiguration du parc Leroy- Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Etat.**
Adopté à l'unanimité La Ville souhaite reconfigurer le parc Leroy à Hellemmes, bordé par les rues Jacquard et Jeanne d'Arc. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention de 15.000 € au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Etat pour la réalisation de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

15/266 **Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association**
Adopté à **Handilom.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association Handilom dans le cadre d'un séjour avec hébergement sur site de vacances adapté au handicap organisé à Dunkerque pour 54 Lommois.

15/267 **Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations pour les fêtes**
Adopté à **de quartier.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 3.000 € au Comité d'Animation de la Délivrance dans le cadre d'une manifestation s'intitulant «les 91 ans de l'école ménagère », 8.000 € au Collectif Loisirs Animation de la Rénovation pour l'organisation de la fête dite de La Mitterie et 3.000 € à l'association Planète Jeunes dans le cadre de la manifestation « la fête des fleurs ».

15/268 **Commune associée de Lomme - Remise gracieuse de créance.**
Adopté à
l'unanimité

A la suite du décès de Madame Brigitte Guiguin, agent municipal, un titre de perception a été établi en vue de recouvrer un trop-perçu de traitement d'un montant de 171,33 € Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse de créance pour le montant précité.

15/269 **Commune associée de Lomme - Tarifs 2015.**
Adopté à
l'unanimité

Une revalorisation des tarifs de certains services municipaux a été décidée par délibérations communale et municipale en décembre 2014, avec une application au 1er janvier 2015, sur la base de 0,9 % en moyenne. Il convient de poursuivre la revalorisation des tarifs des services concernés par une application à la rentrée scolaire, avec le même coefficient de revalorisation de 0,9 % en moyenne. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs correspondants.

15/270 **Commune associée de Lomme - Création du Comité Communal de Concertation de Lomme.**
Adopté à
l'unanimité

Depuis 2002, la Démocratie Participative est un axe fort dans la vie de la Commune de Lomme. Aujourd'hui, la Commune souhaite une démocratie participative encore plus transversale en créant un Comité Communal de Concertation, organe consultatif qui permettra de développer une synergie entre les 5 comités de quartier et les forces vives de la Commune en un espace de dialogue et de concertation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création du Comité Communal de Concertation de Lomme.

15/271 **Commune associée de Lomme - Conseil des Sages - Composition et règlement intérieur.**
Adopté à
l'unanimité

Par délibérations des 20 et 24 novembre 2014, il a été décidé la création d'un Conseil des Sages, destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant à Lomme, avec pour mission d'être une force de réflexion et de propositions en faveur du bien commun, pour l'ensemble des aspects de la vie des aînés dans la ville, le bien vivre ensemble dans la cité et le rapprochement intergénérationnel. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la liste des membres du Conseil des Sages et le règlement intérieur.

15/272 **Commune associée de Lomme - Conseil Communal des Jeunes - Composition - Modifications et règlement intérieur.**
Adopté à
l'unanimité

La création du Conseil Communal des Jeunes de Lomme a été autorisée par délibération du 15 décembre 2014. Il est proposé de modifier la délibération précitée et le règlement intérieur pour fixer la composition de cette instance à 24 membres. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications proposées et le règlement modifié et de fixer la composition du Conseil Communal des Jeunes.

15/273 **Commune associée de Lomme - Renouvellement des conventions CAF / PSO – ASRE - LEA.**
Adopté à
l'unanimité

Dans le cadre de la politique d'action sociale familiale de la CAF, les conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH, à l'ASRE et à l'aide LEA sont arrivées à échéance le 31 décembre 2014. La Commune associée de Lomme souhaite appliquer le barème de participations familiales en heure/enfant. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des nouvelles conventions d'objectifs et de financement nécessaires.

15/274 **Commune associée de Lomme - Renaissance - Convention de partenariat avec Lille 3000.**
Adopté à
l'unanimité

La prochaine édition de Lille 3000 se déroulera en 2015 sur le thème «Renaissance». Lomme s'associe à cet événement en organisant différentes manifestations : Si Lomme m'était goûtée ; exposition Anaïs Boudot à la Médiathèque ; La quinzaine numérique ; Bal d'ouverture de la maison Folie Beaulieu ; accueil du MuMo (Musée Mobile pour enfants). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec Lille 3000.

15/275 **Commune associée de Lomme - Mise en place de la charte d'utilisation des tablettes numériques à la Médiathèque l'Odysée.**
Adopté à l'unanimité

La Médiathèque l'Odysée met en place un accès aux tablettes numériques en cyberspace. Le prêt sur site est règlementé par une charte d'utilisation qui permet un suivi du matériel. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la charte d'utilisation des tablettes numériques.

15/276 **Commune associée de Lomme - Dénomination de l'allée piétonne située à côté de la Poste entre l'avenue de la République et la rue Léon Jouhaux : "Voie des Morts pour la France d'hier et d'aujourd'hui".**
Adopté à la majorité

Afin de perpétuer et préserver le devoir de mémoire, il est demandé au Conseil Municipal de décider de dénommer l'allée piétonne, à côté de la Poste, dont le tenant est avenue de la République et l'aboutissant rue Léon Jouhaux : Voie des Morts pour la France d'hier et d'aujourd'hui.

15/277 **Commune associée de Lomme - Mitterrie, avenue de Dunkerque - Secteur Moulin Bleu - Lancement de la concertation préalable - Mutation d'une friche en logements, bureaux et commerce.**
Adopté à l'unanimité

Par délibérations de 2012 et 2013, la Commune et la Métropole Européenne de Lille ont présenté les enjeux liés au développement d'un programme d'habitat sur la partie mutable du site appelé Moulin Bleu, situé 540 avenue de Dunkerque, composé d'une friche de 5 000 m². Une étude urbaine a défini les orientations d'aménagement, lesquelles ont été partagées avec les propriétaires et sont aujourd'hui arrêtées. Avant d'engager la procédure d'ajustement du Plan Local d'Urbanisme, la Commune souhaite recueillir l'avis de la population dans le cadre d'une concertation préalable. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les objectifs du projet et les modalités de concertation préalable et de laisser à la MEL l'initiative de procéder aux formalités afférentes.

15/278 **Commune associée de Lomme - Construction d'un espace de convivialité - Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.**
Adopté à l'unanimité

La Commune a décidé la construction d'un nouvel espace de convivialité sur le site Léo Lagrange, pour un coût estimé à 317.000 € La Fédération Française de Football octroie des subventions dans le cadre de l'opération "Horizon bleu 2016". La subvention peut représenter 50 % du coût des travaux, plafonnée à 40.000 € Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à engager la procédure de demande de subvention.

15/279 **Commune associée de Lomme - Subventions 2015.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école Pasteur Curie de Lomme au titre de l'année 2015.

15/280 **Commune associée de Lomme - Mise à disposition de la société France Télévisions**
Adopté à **des locaux de l'école Roger Salengro pour le tournage d'un téléfilm - Fixation de la**
l'unanimité **redevance d'occupation.**

France Télévisions a demandé à la commune l'autorisation de procéder à des prises de vues et enregistrements dans la cour de l'école Roger Salengro à Lomme, durant une journée, le ..., dans le cadre du tournage d'un téléfilm. Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation des locaux de l'école Roger Salengro pour la réalisation de ce téléfilm.

CONSEIL MUNICIPAL

4

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

15/281 **Produits irrécouvrables du budget principal - Admission en non-valeur des créances publiques.**
Adopté à l'unanimité

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. Il est demandé, dans ce cadre, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 197.785,31 €

15/282 **Taxe locale sur la publicité extérieure - Exonération des dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.**
Adopté à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article L.2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'exonérer les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux de la taxe locale sur la publicité extérieure afin de permettre à la Ville de percevoir une redevance d'occupation du domaine public sur ces mobiliers.

15/283 **Adhésion à l'association "Les Amis de Pierre MAUROY".**
Adopté à l'unanimité

En mémoire de Pierre MAUROY, Sénateur-Maire de Lille de 1973 à 2001, décédé il y a 2 ans, la Ville de Lille souhaite adhérer à l'association "Les Amis de Pierre MAUROY". Eu égard à l'empreinte qu'il a laissé pour la Ville et dans la Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette adhésion et le paiement d'une cotisation annuelle fixée à 300 €

15/284 **Actualisation des tarifs des services municipaux en 2015.**
Adopté à l'unanimité

Après une actualisation des tarifs municipaux au 1er janvier 2015, il convient de poursuivre la démarche et d'actualiser les tarifs municipaux qui entrent en vigueur au 1er juillet 2015 ou au 1er septembre 2015.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15/285 Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes - Subvention 2015.

Adopté à

l'unanimité Par délibérations n° 05/732 du 26 septembre 2005 et 06/930 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (MDE). Le budget des activités de la MDE s'élève à 961.930,21€ pour l'année 2015 avec une participation de l'Etat à hauteur de 378.550,72 € et une participation du Fonds Social Européen (via l'Etat) de 148.790,42 €. La participation de la Ville dans le cadre de ce budget global de fonctionnement de l'association s'élève pour l'année 2015 à 225.003 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention pour l'année 2015 de 168.752,25 €, sachant qu'un versement de 56.250,75 € de la subvention globale a déjà été effectué par délibération n°15/33 du 26 janvier 2015.

15/286 Soutien à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes au titre du PLIE - Subvention 2015.

Adopté à

l'unanimité

Par délibération n° 07/1077 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de conduire un 5ème PLIE et de signer avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional le protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 16 août 2007 au 31 décembre 2011. Ce 5ème PLIE a fait l'objet d'une subvention globale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE). Pour les années 2015 à 2021, un accord cadre associant le Conseil Départemental du Nord, l'Etat et les PLIE du Nord a été signé pour la gestion du FSE de l'axe 3 du programme opérationnel national. Par ailleurs un protocole est en cours de rédaction ayant pour but de fixer un cadre commun de partenariat dans le cadre du PLIE avec les services de l'Etat, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Départemental du Nord. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 760.000 € au titre de la mise en place du programme d'action PLIE pour 2015, à l'association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes. Le montant de la subvention à verser s'élève à 567.188,06 €, sachant qu'un premier versement de 190.000 € a été effectué par décision du Conseil Municipal du 26 janvier 2015 suivant délibération n°15/34 et qu'un second versement a été réalisé au titre de l'adhésion 2015 à l'association Alliance Ville Emploi d'un montant de 2.811,94 € assurée par la Ville de Lille et prélevée sur sa participation annuelle.

15/287 Association Réussir la Mission Locale de Lille - Subvention 2015.

Adopté à

l'unanimité

La Mission Locale assure des services d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité. La vocation de la Mission Locale est d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application et de contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle est le relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention 2015 avec l'association Réussir la Mission Locale de Lille et d'autoriser le versement du solde de la subvention globale de 1.520.188 €, votée lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2015, au titre de la participation de la Ville aux programmes de la convention, dont 1.439.188 € pour la Ville de Lille et 81.000 € pour la Commune associée de Lomme. Le montant de la subvention restant à verser s'élève donc à 1.045.116 € : 1.013.116 € pour la délégation Emploi/Insertion et 32.000 € pour la délégation Jeunesse/Animation.

15/288 La 4ème Edition de NutrEvent - Subvention au GIE Eurasanté.

Adopté à

l'unanimité Elément majeur des politiques de santé publique dans la plupart des pays de l'Union Européenne, les thématiques nutrition et aliments de santé souffraient de l'absence d'un événement fédérant tous les acteurs publics et privés qui innovent dans ce champ. C'est ainsi que depuis 2009 le GIE Eurasanté organise tous les 2 ans le salon NutrEvent dans le but de faciliter les liens entre les mondes de l'industrie, de la science et de la clinique et de les aider à jeter les bases de partenariats mutuellement profitables. NutrEvent combine ainsi une convention d'affaires et de transfert de technologies, un programme de conférences économiques, scientifiques et réglementaires, une exposition qui valorise savoir-faire et offre technologique, et une convention de recrutement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € au GIE Eurasanté pour assurer la réalisation de l'événement NutrEvent.

AFFAIRES MILITAIRES

15/289 Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie - Subvention.

Adopté à

l'unanimité Pour l'accompagner dans ses actions, l'association sollicite une subvention de 1.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

CASINO

15/290 Casino - Prélèvement à employer - Avenant n° 3.

Adopté à

l'unanimité Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville de Lille a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités indissociables suivantes : jeux, restauration, animation et parking sur des terrains situés sur le territoire de la Commune de Lille et la réalisation et l'exploitation, à titre complémentaire, d'un établissement hôtelier de qualité. Par avenant n° 1, certaines modifications ont été apportées au projet concernant les servitudes et des éléments du descriptif technique. Par avenant n° 2, les modalités d'utilisation du prélèvement à employer versé par la SLAT (472.280,09 €) ont été précisées : habillage des sorties piétonnes et routières du parking du casino, embellissement des abords du parc des Dondaines, signalétique piétonne notamment. De nouvelles modifications des dispositions de la convention de concession relatives à l'utilisation du reliquat de l'avenant n° 2 (143.956,75 € non utilisés par la SLAT et 194.188,75 € non utilisés par la Ville) et des annuités 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 du prélèvement à employer versé par la SLAT (447.965,50 € répartis à parts égales entre la SLAT et la Ville, conformément à la convention de concession) doivent être précisées dans un avenant n° 3 ; elles concernent principalement l'embellissement des abords du parc des Dondaines.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

15/291 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.

Adopté à

l'unanimité

Afin de soutenir le dispositif des emplois d'avenir destinés aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés et résidant notamment dans les quartiers prioritaires, la Ville de Lille accompagne les associations pour la création d'emplois d'avenir en lien avec l'Etat. Dans ce cadre, la Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement d'un poste d'emploi d'avenir au sein des associations Olympique Lille Sud et Football Club Lille Sud, le renouvellement de deux postes d'emploi d'avenir au sein de l'association Point Services aux Particuliers, le renouvellement de douze postes d'emploi d'avenir et d'un coordinateur au sein de l'association Fédération des Centres d'Insertion. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations.

15/292 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité

La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre dans cette voie, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, dont le contenu est détaillé dans le tableau ci-joint, pour un montant de 33.600 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions.

15/293 Politique de la Ville – Contrat unique - Signature d'une convention entre Lille-Hellemmes-Lomme et la Métropole Européenne de Lille.

Adopté à

l'unanimité

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ont confié la compétence de la Politique de la Ville aux métropoles. A ce titre, la Métropole Européenne de Lille (MEL), par sa délibération 15C0167 du 13 février 2015, a signé avec l'Etat, le 23 février 2015, le dernier contrat cadre de ville et d'agglomération, dont elle porte la stratégie globale partagée avec l'Etat, la Région, le Département, ses communes membres et de nombreux partenaires. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du Contrat Cadre de la Métropole Européenne de Lille, valider la convention d'application territoriale du contrat et autoriser la signature de ce contrat.

15/294 Politique de la Ville - Médiation culturelle et artistique à Fives et Saint Maurice-Pellevoisin - Atelier Textile.
Adopté à l'unanimité

L'association Nasdac propose de développer des actions (ateliers d'aménagement décoratif, balades culturelles, spectacles chez l'habitant ou dans les structures du quartier) en direction des acteurs locaux, des habitants de Fives et de Saint Maurice-Pellevoisin, spécifiquement dans les micro secteurs. Il est proposé un financement à hauteur de 11.708 € De plus, l'association souhaite développer des ateliers sur le textile. Il est proposé un financement à hauteur de 5.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à l'association Nasdac.

15/295 Préfiguration et animation du Conseil Citoyen Lillois - Subvention à l'ALFPH.
Adopté à l'unanimité

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit dans son article 7 la création du Conseil Citoyen. L'action proposée par l'ALFPH vise à mettre en place une démarche de préfiguration du Conseil citoyen. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 30.000 € à l'ALFPH.

15/296 Balades de l'été - Eté 2015 - Modalités d'organisation - Tarification.
Adopté à l'unanimité

Les Balades de l'été consistent à organiser 20 sorties par bus (2 par quartier) pour un public familial. Elles se déroulent pendant les mois de juillet et août, à destination des villes côtières de la région du Nord/Pas-de-Calais. D'autres sorties pourront être organisées en 2015 en complément, en dehors des mois de juillet et août. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les limites de la participation des usagers à l'organisation de ces balades, soit 2 € par personne (gratuité pour les enfants de moins de deux ans).

CITOYENNETÉ

15/297 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.
Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (3 demandes de subventions), Centre (3 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (1 demande de subvention), Fives (1 demande de subvention), Lille-Sud (5 demandes de subventions), Moulins (2 demandes de subventions), Saint-Maurice Pellevoisin (1 demande de subvention), Vauban-Esquermes (2 demandes de subventions), Vieux-Lille (2 demandes de subvention) et Wazemmes (4 demandes de subventions).

**15/298 Conseil Communal de Concertation - Modification du règlement intérieur et de son
Adopté à annexe (composition) - Renouvellement de l'assemblée plénière pour le septième
l'unanimité mandat triennal 2016/2018.**

Le Conseil Communal de Concertation achève la dernière année de son sixième mandat triennal. A l'occasion du renouvellement de cette instance de démocratie participative pour son septième mandat, il y a lieu de réviser son règlement intérieur et sa composition. Les modifications portent essentiellement sur l'inscription du CCC dans la Charte de la démocratie participative, la représentation des institutions et associations membres, les simplifications de procédures des élections des vice-présidents du CCC, la réduction du nombre de commissions. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau règlement intérieur et décider du renouvellement du Conseil Communal de Concertation.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Lise DALEUX

NATURE EN VILLE

15/299 **Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la**
Adopté à **ressource en eau et des milieux aquatiques - Vers le zéro phytosanitaire.**
l'unanimité

Depuis 2001, la Ville de Lille s'est engagée dans une gestion plus respectueuse de ses espaces verts et espaces publics. Dans ce cadre, elle a adopté une démarche volontariste pour diminuer drastiquement l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire. Ainsi, dans un objectif pédagogique, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

ESPACES VERTS

15/300 **Mise en place de chantiers nature - Partenariat avec l'association «l'Ecole de la**
Adopté à **Deuxième Chance Grand Lille».**
l'unanimité

L'association l'« Ecole de la Deuxième Chance Grand Lille » a proposé un partenariat à la Ville de Lille d'une durée de trois ans permettant d'allier, de façon plus visible, protection de l'environnement et réinsertion de jeunes publics. L'association a pour objectif de développer le concept de « chantiers écologiques », réalisés par des jeunes en insertion afin de les sensibiliser à cet objectif majeur du XXIe siècle. L'association propose la mise en place de chantiers nature encadrés par la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le partenariat entre la Ville de Lille et l'association l'« Ecole de la Deuxième Chance Grand Lille » et la signature de la convention correspondante.

15/301 **Projet Citadelle intégrée – Plan de financement – Dossier FEDER.**
Adopté à

l'unanimité La Ville se porte candidate pour 3 dossiers FEDER au titre de la priorité "Patrimoine" : Bâtiments militaires, Mur de communication et Champ de Mars. La présente délibération précise les plans de financements prévisionnels correspondants à ces derniers qui serviront de base pour les trois demandes de subvention déposées.

POLITIQUE DE L'EAU

15/302 Délibération globale sur l'eau.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal a approuvé, le 18 mai 2009, le lancement de la création du Schéma Directeur des Eaux de Lille afin de se doter d'une stratégie pour l'eau. En 2015, la Ville va poursuivre sa démarche en faveur d'une gestion durable de l'eau et se doter d'une stratégie d'action pour l'eau regroupant et mettant en cohérence les différents projets de gestion, d'aménagement et de sensibilisation concernant l'eau à Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Schéma Directeur des Eaux de Lille.

FERME PÉDAGOGIQUE

15/303 Ferme pédagogique Marcel Dhenin - Subvention à l'association Animavia au titre de l'année 2015 - Convention entre la Ville de Lille et l'association.

l'unanimité

La ferme pédagogique Marcel Dhenin, située au Parc des Dondaines dans le quartier de Fives à Lille, est un outil municipal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La ferme pédagogique, dans le cadre de son nouveau projet, mène des actions éducatives avec une ouverture sur les différents publics. Dans ce cadre, l'association Animavia, partenaire de la ferme pédagogique, met à disposition un cheptel adapté aux activités et participe, à travers la proposition d'ateliers, à cette politique d'ouverture sur les publics. L'association a demandé à la Ville de Lille l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à l'association Animavia au titre de l'année 2015 et d'autoriser la signature de la convention de partenariat.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Jacques RICHIR

GESTION DE LA VOIRIE

15/304 Quartier de Lille-Sud - Opération d'aménagement urbain du secteur Nice Cannes -
Adopté à Convention de gestion des ouvrages d'assainissement appartenant à la MEL sur des
l'unanimité espaces plantés de la Ville.

L'opération d'aménagement "Nice Cannes", située entre les rues André Gide, Asie prolongée et Cannes/Wagner, a été réalisée par la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille, selon leurs compétences respectives. Afin de permettre l'entretien des espaces végétalisés, la gestion des massifs infiltrants et des bassins de rétention, il est proposé de conclure une convention de gestion des ouvrages. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de cette convention.

DÉPLACEMENTS

15/305 Convention Lilas autopartage.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention avec Lilas Autopartage, suite à la mise en place du pool de véhicules Mairie.

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

15/306 Délégations de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement en
Adopté à ouvrage - Evolution tarifaire - Avenant n° 14 avec la SA Vinci Park et la Métropole
l'unanimité Européenne de Lille.

Le contrat d'affermage des parcs de stationnement de la ZAC Euralille a été conclu le 29 décembre 1994 entre Lille Métropole, la Ville de Lille et la SA VINCI PARK. Il arrive à échéance le 31 décembre 2015. En application des dispositions de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, la tarification dans tous les parcs de stationnement se fera au ? d'heure à partir du 1er juillet 2015. Dans ce contexte, la Métropole Européenne de Lille a autorisé l'ajustement des tarifs du contrat susvisé lors du Conseil Communautaire du 17 avril 2015. Le Conseil Municipal est appelé à autoriser de même cet ajustement tarifaire, qui demeure sans incidence sur les recettes d'exploitation du délégataire Vinci Park. La grille tarifaire correspondante figure en annexe de la présente délibération. Il convient donc d'acter par voie d'avenant cette modification.

FÊTES ET À L'ANIMATION

15/307 Fêtes et Animations de quartier 2015 - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité Diverses associations de quartier mettent en oeuvre des actions visant à redynamiser leur quartier. Un soutien financier est demandé à la Ville de Lille afin de mettre en oeuvre ces diverses animations. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 8.500 €

LILLE GRAND PALAIS

15/308 SAEM Lille Grand Palais - Approbation des comptes rendus technique et financier 2013/2014 et des prévisions 2014/2015.

Adopté à

l'unanimité

Conformément aux articles 32-1, 32-2 et 33 du contrat d'affermage déléguant l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais à la SAEM Lille Grand Palais, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus technique et financier 2013/2014 et les prévisions 2014/2015 transmis par le délégataire.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

15/309 Renouvellement des conventions de partenariat de recherche ORS et EHESP - Evaluation d'Impact Santé aménagement Saint-Sauveur.

Adopté à

l'unanimité

La Ville, à travers ses compétences, traite les questions de santé au sens large : qualité de l'habitat, modes de transports, conditions de travail, accès au loisir et à la culture, intégration sociale, etc. Depuis plusieurs années, la Ville de Lille s'engage dans l'intégration de la notion de santé environnementale dans les projets d'urbanisme. En juin 2013, dans le cadre d'un appel à projet, l'Agence Régionale de Santé a apporté un financement d'un montant de 100.000 € (soit 100 % du montant sollicité) pour le lancement d'actions en faveur de la santé environnement dans deux projets d'aménagements (Saint-Sauveur et Euralille 3000). 65.000 € ont été affectés à l'Etude d'Impact sur la Santé pour le projet Saint-Sauveur. 35.000 € ont permis de financer une étude de modélisation de l'air pour Euralille 3000. La présente délibération porte sur la poursuite de la démarche EIS initiée en juin 2014 sur le projet Saint Sauveur pour un montant de 55.000 euros. Ainsi la Ville souhaite renouveler pour une année supplémentaire son partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé Nord-Pas de Calais (ORS) pour la mise en oeuvre de la démarche d'une part, et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) pour sa validation scientifique, d'autre part.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

**15/310 Prestations extrascolaires, périscolaires et de restauration scolaire - Remises
Adopté à gracieuses.
l'unanimité**

Des familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées par ces familles. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les remises gracieuses.

**15/311 Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux
Adopté à ALSH de Lille, à l'ASRE et à l'Aide LEA pour Lille et sa Commune associée
l'unanimité d'Hellemmes.**

Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH, à l'ASRE et à l'Aide LEA, conclues entre la Ville de Lille et la CAF du Nord, étant arrivées à échéance le 31 décembre 2014, il convient de procéder au renouvellement de ces conventions pour une durée de quatre ans et ce à compter du 1er janvier 2015.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

**15/312 Projet Educatif Global - Action Goûters Comptines - Subvention à l'association
Adopté à Tintinabulles - Quartier de Moulins.
l'unanimité**

L'association Tintinabulles propose la mise en place d'une action d'éveil musical par le biais de goûters comptines à six écoles maternelles du quartier de Moulins. Cette action s'inscrivant dans le cadre des nouveaux développements du Projet Educatif Global et plus particulièrement dans l'axe d'orientation "Qualifier l'offre éducative, garantir l'accès de tous au temps libre, développer les actions favorisant l'autonomie des enfants et des jeunes", il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 € à cette association.

15/313 **Projet Educatif Global (PEG) - Violences et enfants.**

Adopté à

l'unanimité Dans le but de poursuivre les actions d'accompagnement et de prévention autour de la thématique "violences et enfants", il est proposé de soutenir l'action de l'association A.R.S, par le biais du service Brunehaut, dans la prise en charge des enfants, adolescents et de leurs mamans, exposés aux violences conjugales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.500 € à cette association.

15/314 **Projet Educatif Global - Groupes de paroles et de parents.**

Adopté à

l'unanimité Dans le but de favoriser une meilleure intégration et implication des familles dans les écoles du quartier de Moulins, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.300 € à l'association Café de paroles pour parents et enseignants afin de lui permettre d'animer ses espaces de paroles et d'échanges au sein des groupes scolaires.

15/315 **Projet Educatif Global - Accompagnement vers l'école - Quartier du Faubourg de Béthune.**

Adopté à

l'unanimité

La halte garderie du Faubourg de Béthune propose la création d'une passerelle vers l'école maternelle, pour les enfants âgés de 2 à 3 ans. Cette action s'inscrivant dans le cadre des nouveaux développements du Projet Educatif Global et plus particulièrement sur l'axe d'orientation "Renforcer les conditions de réussite scolaire", il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à cette association.

PARENTALITÉ

15/316 **Subvention 2015 - Parentalité - Répartition globale.**

Adopté à

l'unanimité La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2015, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Ainsi, il s'agit de faire en sorte que chaque parent trouve une réponse adaptée aux questions qu'il se pose auprès d'acteurs institutionnels et associatifs, de lui permettre de prendre toute sa place et d'exercer son rôle dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 171.350 € dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville pour l'attribution d'une aide financière.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

15/317 Centres sociaux - Mise à disposition de locaux à titre gracieux.

Adopté à

l'unanimité Dans la perspective de renouvellement de la convention de coopération liant la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales, principaux financeurs des centres sociaux, la Ville s'est engagée à uniformiser les conditions et modalités de mise à disposition de ses locaux. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le caractère gracieux de la mise à disposition de locaux par la Ville aux centres sociaux lillois.

15/318 Centre social Projet - Apport en fonds associatifs pour la reconstitution d'un fond de roulement.

Adopté à

l'unanimité

Le Centre social Projet rencontre des difficultés de trésorerie depuis sa création. En effet, son équilibre du budget de fonctionnement est atteint essentiellement au moyen des subventions accordées par ses principaux partenaires institutionnels. La nature de ces fonds et les caractéristiques socioprofessionnelles de ses usagers sont incompatibles avec l'objectif comptable d'un résultat d'exploitation suffisamment excédentaire pour constituer les réserves de trésorerie recommandées. Afin de lui permettre de poursuivre son activité, la Ville prévoit d'aider la structure à constituer ces réserves, en restructurant son plan de charges pour rééquilibrer sa balance comptable, d'une part, et en apportant un concours direct destiné à renforcer ses fonds propres, d'autre part.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

15/319 Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations - 3ème répartition 2015.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations adopté au Conseil Municipal du 1er février 2010. Une association a présenté une action d'accompagnement global des publics transidentitaires qui s'inscrit dans les thématiques du plan de lutte. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à la Maison Dispersée de Santé de Lille Moulins.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

HÉBERGEMENT D'URGENCE

15/320 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à ses droits. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 33.000 €

CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Franck HANOI

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

15/321 **Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des
Adopté à frais.**
l'unanimité

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, des contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Une de ces demandes répond aux critères retenus pour être soumise au Conseil Municipal. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais.

CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

15/322 Projets Jeunesse 2015 – Soutien aux associations de jeunesse.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes : 16.500 € à l'association Centre Régional d'Information Jeunesse de Lille, 35.000 € à l'association Union Française de la Jeunesse et 4.000 € à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

15/323 Délégations Jeunesse/Inclusion sociale - Dispositif "Bourse d'aide au permis de conduire" - Nouveaux critères d'attribution.

Adopté à

l'unanimité

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour favoriser l'accès à l'emploi, à la formation ou encore à l'entrepreneuriat des jeunes. Néanmoins, la formation nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes et de leurs familles. C'est pourquoi la Ville, via la délégation Jeunesse, a décidé, par délibération n° 10/478 du 10 mai 2010, de créer le dispositif « Bourse d'aide au permis de conduire » à destination des jeunes Lillois âgés de 18 à 25 ans inscrits à la Mission Locale dans le cadre de l'appel à projet régional « 10 000 permis pour réussir » initié par le Haut Commissaire à la Jeunesse. Dans le cadre de sa politique volontariste qui vise à l'inclusion sociale, la Municipalité souhaite étendre cette aide à de jeunes créateurs d'entreprise suivis par des structures d'accompagnement à l'auto-entrepreneuriat. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux critères et d'autoriser la signature de la convention tripartite établie entre la Ville, le bénéficiaire et l'auto-école.

CINÉMA, À L'AUDIOVISUEL ET AUX ARTS NUMÉRIQUES

15/324 Audiovisuel, Cinéma, Arts Numériques - Subventions aux opérateurs arts numériques.

Adopté à

l'unanimité

L'un des axes majeurs de la politique culturelle en matière d'audiovisuel, de cinéma et d'arts numériques est de faire de Lille une ville d'art et d'innovation à travers le programme « Lille, Ville d'Arts du Futur ». A ce titre, la Ville de Lille souhaite accorder son soutien à des associations s'inscrivant dans le cadre de cette politique et dont l'action entre en cohérence avec ces nouvelles priorités, pour un montant total de 44.500 €

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

15/325 Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir, de prendre acte des prêts consentis par anticipation et des modifications apportées aux modalités de prêts déjà consentis.

15/326 Gestion et exploitation du Théâtre Sébastopol - Bilan 2013/2014 du délégataire II
Adopté à Teatro.

l'unanimité

Dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du théâtre Sébastopol conclue par contrat d'affermage pour la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la saison 2013/2014 de la société II Teatro, délégataire.

15/327 Subventions et soldes de subventions aux opérateurs culturels - Année 2015 -
Adopté à la Conventions pluriannuelle d'objectifs du Grand Bleu et de l'Ecole du Nord.

majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions à diverses associations culturelles.

15/328 Maisons Folie de Moulins, Wazemmes et Flow - Conventions de partenariat média.

Adopté à

l'unanimité Les maisons Folie de Moulins et Wazemmes et le Flow souhaitent conclure des partenariats de communication autour de leur programmation pour la saison s'étendant de septembre 2015 à juin 2016. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de partenariat établies à cet effet avec l'Astrolab pour le magazine Let's Motiv et avec la radio associative RCV.

15/329 Maison Folie de Moulins - Partenariat avec le Centre de la Marionnette de la
Adopté à Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de Mons 2015 - Capitale Européenne
l'unanimité de la Culture.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Centre de la marionnette de la Fédération Wallonie Bruxelles, pour un projet développé avec la maison Folie de Moulins dans le cadre de Mons 2015 - Capitale Européenne de la Culture, du M Festival en octobre 2015 à la maison Folie et du festival Découvertes Images et Marionnettes à Tournai.

- 15/330** **Règlements intérieurs de la Gare Saint-Sauveur, de la salle des fêtes de Fives, des maisons Folie et du Flow.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur relatif à l'usage général des espaces des équipements culturels municipaux suivants : la Salle des fêtes de Fives, les maisons Folie de Moulins, Wazemmes, le Flow et la Gare Saint-Sauveur.
- 15/331** **Financement des échanges culturels internationaux - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Institut Français.**
Adopté à l'unanimité
- La Ville de Lille et l'institut Français mettent en place chaque année un appel à projets permettant le financement conjoint des projets internationaux portés par les artistes et acteurs de la vie culturelle lilloise. il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à la convention relatif aux projets 2015.
- 15/332** **Palais des Beaux-Arts - Rénovation de l'atrium du musée - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Partenariat de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de mécénat avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rénovation de l'atrium du musée, à hauteur de 35.000 €
- 15/333** **Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures – Prise en charge des frais relatifs à la venue de stagiaires de l'Université de Paris I.**
Adopté à l'unanimité
- Comme chaque année dans le cadre d'une campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts, plusieurs étudiants en sciences et techniques en conservation/restauration des biens culturels vont effectuer leur stage au sein du Musée. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la Ville des frais de déplacement, de nuitées et repas de ces étudiants, évalués à 2.000 €
- 15/334** **Palais des Beaux-Arts - Restauration d'œuvres d'art réalisées en 2014 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais sur le budget DRAC 2015.**
Adopté à l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum, pour des opérations de restauration d'œuvres d'art du Palais des Beaux-Arts réalisées en 2014, sur le budget 2015 de la DRAC du Nord/Pas-de-Calais.
- 15/335** **Palais des Beaux-Arts - Restaurations d'œuvres d'art 2015 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais sur le budget DRAC 2015.**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre du projet de restauration annuelle des collections du Palais des Beaux-Arts, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'élue délégué à solliciter une subvention à l'État au taux le plus élevé possible pour les restaurations d'œuvres d'art du Palais des Beaux-Arts pour l'année 2015.

- 15/336 Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'oeuvres de Carole Fékété.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat d'acquisition de deux oeuvres de Carole Fékété, "Nuancier" et "Rubik's cube", financées grâce au mécénat du Crédit Mutuel accepté par délibération n° 15/174 du Conseil Municipal du 13 avril 2015.
- 15/337 Palais des Beaux-Arts - Dépôt des statues découvertes à Orchies.**
Adopté à l'unanimité L'Etat propose à la ville de déposer au Palais des Beaux-Arts des statues découvertes à Orchies lors de fouilles archéologiques préventives. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le dépôt des statues.
- 15/338 Palais des Beaux-Arts - Prolongation du partenariat avec Eurostar.**
Adopté à l'unanimité Afin de bénéficier d'une campagne de promotion du Palais des Beaux-Arts auprès des usagers d'Eurostar, une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Lille et Eurostar en 2011. Le partenariat permet d'octroyer un avantage tarifaire (une entrée gratuite pour une entrée achetée au plein tarif) sur les collections permanentes et/ou les expositions temporaires du musée, destiné aux porteurs des billets Eurostar et au personnel d'Eurostar. Eurostar accorde de son côté une visibilité au musée et à ses expositions temporaires dans son plan de communication. Il est demandé au Conseil Municipal de poursuivre la collaboration avec Eurostar jusqu'au 30 juin 2018 et d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation à la convention de partenariat signée avec Eurostar.
- 15/339 Palais des Beaux-Arts - Exposition "La joie de vivre" - Avenant à la convention de coproduction avec la Réunion des Musées Nationaux.**
Adopté à l'unanimité La prise en charge des visioguides du Palais des Beaux-Arts par la Réunion des Musées Nationaux (RMN), alors que le Musée devait en assurer la production, nécessite de modifier la convention de coproduction relative à l'exposition 'La joie de vivre' signée avec la RMN en juillet 2014. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à ladite convention.
- 15/340 Palais des Beaux-Arts - Exposition "La joie de vivre" - Mécénats GDF, M comme Mutuelle et Caisse d'Epargne.**
Adopté à l'unanimité Dans le cadre de l'exposition "La joie de vivre" du Palais des Beaux-Arts, programmée du 26 septembre 2015 au 17 janvier 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat avec GDF, M comme mutuelle et la Caisse d'Epargne. Le soutien financier de chacun des mécènes s'élève à hauteur de 50.000 €
- 15/341 Palais des Beaux-Arts - Partenariat AG2R LA MONDIALE.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec AG2R LA MONDIALE afin de mettre en place en 2015 des actions à destination des seniors au Palais des Beaux-Arts, qui bénéficie du soutien du partenaire à hauteur de 7.000 €

- 15/342 Palais des Beaux-Arts - Donation de sculptures de Georges Jeanclos.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la donation auprès du Palais des Beaux-Arts et de la Ville de Lille, de six sculptures de Georges Jeanclos, aux conditions de présentation et de réserves de droit énoncées par ses héritiers.
- 15/343 Palais des Beaux-Arts - Musée d'Histoire Naturelle - Maisons Folie - Le Flow - Partenariat avec l'association lille3000.**
Adopté à l'unanimité L'association lille3000 apporte sa contribution aux manifestations organisées dans divers lieux culturels de la ville de Lille à l'occasion de la saison "Renaissance". Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des conventions de partenariat établies en ce sens.
- 15/344 Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois" - Convention de mécénat avec la société MEERT.**
Adopté à l'unanimité La pâtisserie MEERT, institution lilloise, a souhaité soutenir financièrement le Musée de l'Hospice Comtesse dans la présentation de l'exposition "A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois". Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat établie à cet effet.
- 15/345 Musée de l'Hospice Comtesse - Restauration d'oeuvres d'art - Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).**
Adopté à l'unanimité Le Musée de l'Hospice Comtesse a fait restaurer des oeuvres dans le cadre de l'exposition "A la belle enseigne, boutiques lilloises d'autrefois". Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la demande d'une subvention pour ces restaurations au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat (DRAC).
- 15/346 Musées - Avenant à la convention liant la MEL et la Ville de Lille pour la C'Art.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à la convention liant la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille, qui établit les modalités du dispositif de la C'Art, afin d'intégrer le Musée d'Histoire Naturelle et le Musée de l'Hospice Comtesse à compter du 1er septembre 2015, à l'occasion de l'événement Renaissance.
- 15/347 Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'association Wikimedia France.**
Adopté à l'unanimité L'association Wikimedia France a souhaité collaborer avec le musée pour valoriser une partie de ses contenus sur les outils "wiki". Il s'agit de procéder à une meilleure documentation des objets présentés dans les expositions permanentes du Musée grâce à des prises de vue des spécimens, complétées par des contenus explicatifs disponibles sur Wikipedia via une navigation Internet ou le flash d'un QR-code apposé à côté du cartel de l'objet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie à cet effet avec l'association Wikimedia France.

15/348 Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'association Cultures du Coeur du Nord.
Adopté à l'unanimité

Le Musée d'Histoire Naturelle souhaite nouer un partenariat avec l'association Cultures du Cœur du Nord, association reconnue d'intérêt général qui se place en interface entre le secteur culturel et les personnes en situation de précarité, afin de favoriser leur accès à la culture. Le partenariat se décline autour de plusieurs actions mises en oeuvre par le Musée : mise à disposition d'invitations, animation d'ateliers de sensibilisation scientifique en lien avec l'association, organisation d'une visite guidée trimestrielle à destination des publics de l'association. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie à cet effet avec l'association Cultures du Coeur du Nord.

15/349 Musée d'Histoire Naturelle - Partenariat avec l'Hybride.
Adopté à l'unanimité

Voisins, le Musée d'Histoire Naturelle et l'Hybride souhaitent renforcer leurs liens et proposer des initiatives communes. Le Musée a déjà accueilli des initiatives de l'Hybride avec notamment la projection de courts métrages dans sa cour. Il s'agit désormais d'aller plus loin et de co-construire une programmation qui se déroulera sur les deux lieux. Une première soirée sera proposée en novembre 2015 autour de projections, au Musée et à l'Hybride, de films du cinéma fantastique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat afférente.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

15/350 **Coopération internationale et européenne - Dispositif "Bourse à coût partagé" -**
Adopté à la **Participation financière à l'Université de Lille I - Convention.**
majorité

La Ville de Lille, le Consulat de France à Jérusalem et les Universités de Lille I, Lille II et Lille III souhaitent soutenir le programme de bourse à coût partagé permettant à des étudiants palestiniens de venir étudier en France. Ainsi, deux étudiants de Naplouse devraient être accueillis à Lille de 2015 à 2018 (trois années universitaires) pour suivre un diplôme de Master ou un Doctorat. Les parties prenantes signent une convention afin d'établir les modalités du programme. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une participation financière à l'Université de Lille I.

15/351 **Coopération internationale et européenne - Subvention à diverses associations.**
Adopté à la
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions aux associations suivantes : Cap Solidarités : 2.500 €; Lianes coopération : 2.000 €; Baobab : 700 €; Les Rencontres audiovisuelles : 3.500 €; La Contre allée : 3.000 €; Interphaz : 1.000 € et Lektura : 150 €

15/352 **Coopération internationale et européenne - Projet Biogaz à Saint-Louis du Sénégal -**
Adopté à la **Subvention à l'association Le Partenariat.**
majorité

La Ville de Lille a répondu à l'appel à projet climat 2015 du ministère français des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI). Son projet a été retenu et bénéficiera d'une subvention. Acceptation de la recette et subvention à l'association Le Partenariat, opérateur du programme national biogaz.

15/353 **Coopération internationale et européenne - Semaine de la Solidarité Internationale -**
Adopté à la **Subvention à la Fondation de Lille.**
majorité

Des manifestations seront organisées durant la semaine de la Coopération internationale et européenne du 13 au 22 novembre 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 27.000 € à la Fondation de Lille.

15/354 **Coopération internationale et européenne - Subvention de fonctionnement à la**
Adopté à la **Fondation de Lille.**
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 36.113 € à la Fondation de Lille pour ses actions en matière de solidarité locale, nationale et internationale ainsi que pour ses projets associatifs ou individuels dans les domaines sociaux, culturels et patrimoniaux.

15/355 **Coopération internationale et européenne - Aide exceptionnelle pour le Népal.**
Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide exceptionnelle de 5.000 € à la Fondation de Lille pour l'organisation de secours humanitaires d'urgence au Népal.

15/356 **Coopération internationale et européenne - Correspondant technique de la Ville à**
Adopté à la **Saint-Louis du Sénégal - Subvention à France Volontaires.**
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à France Volontaires pour le renouvellement d'un contrat de correspondant technique de la Ville de Lille à Saint-Louis du Sénégal

TOURISME

15/357 **Office du Tourisme et des Congrès de Lille - Subventions.**
Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 110.000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Lille (Siret n°783681687/00027) dont 100.000 € au titre de la redevance Casino destinée à favoriser le développement culturel et touristique de la Commune et 10.000 € pour permettre à l'Office de Tourisme de procéder aux premiers achats dans le cadre du renouvellement de la gamme d'objets dérivés, dans une collection 'Made in Nord de France'.

15/358 **Congrès Espéranto - Subvention.**
Adopté à

l'unanimité Du 25 juillet au 1er août prochain, l'Association mondiale d'espéranto en lien avec l'Association nationale espéranto France organise, à Lille Grand Palais, son 100ème congrès international autour du thème « langues, arts et valeurs dans le dialogue interculturel ». Ce congrès, qui réunira entre 2 000 et 3 000 personnes de 60 pays pendant une semaine au cœur de l'été, a une haute valeur symbolique puisque le 1er congrès mondial a eu lieu en 1905 à Boulogne-sur-Mer. Le dernier congrès ayant eu lieu en France était organisé à Montpellier en 1998 et avait réuni 3 300 personnes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.000 € à Lille2015 Espéranto Association.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

15/359 **Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville - 2ème acompte sur subvention.**
Adopté à l'unanimité

Dans l'attente de la finalisation de la convention d'objectifs, il est demandé Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'un deuxième acompte d'un montant de 134.000 € sur la subvention 2015 au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'association.

RESSOURCES HUMAINES

15/360 **Régime indemnitaire - Prime d'accord salarial pour l'année 2015 et ajustements.**
Adopté à l'unanimité

En 2006, dans le cadre d'un protocole d'accord triennal, la Ville de Lille a décidé le versement d'une prime d'accord salarial. Chaque année depuis cette date, dans un contexte financier contraint, la Ville a reconduit l'attribution de cette prime, dont le montant a été revalorisé. Les réflexions menées actuellement avec les organisations syndicales sur le bilan du dernier protocole et les perspectives conduisent à s'interroger sur cette prime. Il est convenu que cette dynamique contribue à reconnaître la contribution du personnel à l'action municipale, dans la limite des possibilités réglementaires, et en favorisant les rémunérations les plus faibles. Aussi, il est proposé de reconduire ce versement pour 2015. Il est ainsi proposé de fixer les modalités d'attribution de ce complément indemnitaire. En outre, différents décrets ayant une incidence sur le dispositif indemnitaire de la Ville ont été publiés en 2014. Il convient donc d'adapter les dispositions applicables aux cadres d'emplois concernés.

15/361 **Logements de fonction – Réforme du régime des concessions de logement.**
Adopté à l'unanimité

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement a procédé à une refonte des conditions dans lesquelles les concessions de logement peuvent être accordées aux agents de l'Etat et de ses établissements publics. Dans la mesure où ces dispositions servent de référence pour le cadre juridique applicable aux collectivités territoriales, il convient de fixer les nouvelles modalités de concession de logement applicables à la Ville. Pour les agents auxquels il a été accordé une concession de logement antérieurement à la date d'entrée en vigueur du décret du 9 mai 2012, la mise en œuvre de ces dispositions intervient au moment de la libération du logement par changement de fonction et au plus tard le 1er septembre 2015.

15/362 Conservatoire à Rayonnement Régional – Mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique titulaire auprès de la Ville de Lille.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille, en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Général du Nord, souhaite proposer au sein du collège de Moulins des classes à horaires aménagés « voix », à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015. Afin de coordonner ce projet, il est envisagé de faire appel à un professeur d'enseignement artistique titulaire qui dirige un projet similaire sur la Commune de Wasquehal, dans le cadre d'une mise à disposition. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette disposition.

15/363 Mise à disposition d'un agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille propose de mettre à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Lille, à compter du 1er septembre 2015, un cadre, pour une période de trois ans éventuellement renouvelable, afin d'occuper les fonctions de directeur de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), chargé de poursuivre d'organiser la gestion de l'établissement et d'en conduire la politique sociale et commerciale.

15/364 Restaurant municipal - Modalités d'accès des agents du Ministère de la Défense - Subvention de l'Etat - Conventions entre l'Etat (Ministère de la Défense) et la Ville.
Adopté à l'unanimité

Les personnels des services de l'Etat ont la possibilité de prendre leurs repas dans des restaurants administratifs. Lorsqu'il n'existe pas de restaurant administratif à proximité d'un service, des conventions peuvent être signées, notamment avec des collectivités territoriales gestionnaires d'un restaurant. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions définissant les modalités d'accès au Restaurant municipal de la Ville de Lille des personnels civils et militaires du Ministère de la Défense.

MARCHÉS PUBLICS

15/365 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.
Adopté à l'unanimité

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

CONTENTIEUX

15/366 Dispositif anti intrusion de l'Hôtel de Ville de Lille - Protocole d'accord transactionnel avec la société SOGETREL.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille a fait installer, en mai 2011, par la société SOGETREL, un dispositif anti intrusion via le marché à bons de commande n° 60794 notifié le 21 juin 2007. Le système anti intrusion n'ayant jamais été opérationnel, celui-ci n'a pas été réceptionné. La Ville a donc saisi le Juge des référés du Tribunal Administratif et a obtenu la désignation d'un expert par ordonnance du 21 février 2014. Face aux conclusions de l'expert, un accord transactionnel a été conclu avec la société SOGETREL. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le protocole transactionnel et autoriser Madame le Maire à le signer.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

15/367 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2015/2020.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille a mis en œuvre depuis 1998 un Plan local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA). Le présent programme, cinquième du nom, a, comme les précédents, été élaboré en concertation avec les organisations professionnelles du commerce et de l'artisanat lillois [la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) et le Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre (GAEL)] et avec les Chambres Consulaires (la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord) et avec le soutien de la Région Nord/Pas-de-Calais. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services pour les années 2015-2020.

15/368 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales - Subventions à diverses associations commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2015, plusieurs unions et associations commerciales souhaitent mettre en place diverses animations commerciales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions entre la Ville de Lille et l'Union du Commerce Hellemois et l'Union Commerciale Rue Basse, d'autoriser le report de l'animation du nouveau marché de Fives pour laquelle une subvention a été octroyée par la Ville de Lille lors du Conseil Municipal du 13 avril 2015 et d'autoriser le versement des subventions proposées, pour un montant total de 19.530,44 € dont une avance de 11.718,26 € le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le report de l'animation du nouveau marché de Fives portée par l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF) pour laquelle une subvention a été octroyée par la Ville de Lille lors du Conseil Municipal du 13 avril 2015 et d'autoriser l'annulation de l'opération d'animation commerciale « A la belle enseigne, les boutiques lilloises d'autrefois » portée par l'Union Commerciale de l'Ilot Comtesse pour laquelle une subvention a été octroyée par la Ville de Lille lors du Conseil Municipal du 13 avril 2015. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'émission de titres de recettes correspondant aux trop-perçus dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services : le Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre pour l'opération « Vos commerçants vous donnent rendez-vous » d'un montant de 409,20 € ; l'Union

Commerciale Saint Maurice Pellevoisin pour l'opération « Le Noël de l'Union Saint Maurice Pellevoisin » d'un montant de 154,77 € ; l'Union Commerciale de la Rue Gambetta pour les opérations « Gambetta vit la Mode 2014 » et « Le Noël en Or de la rue Gambetta » d'un montant respectif de 746,60 € et 223,55 €

15/369 **Plan local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subventions.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du PLA Commerce, la Ville de Lille, avec le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), apporte une subvention pour la rénovation des vitrines aux commerçants des périmètres définis souhaitant faire appel à une entreprise afin d'améliorer leur vitrine, leurs équipements de sécurité extérieurs ou les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de leur entreprise aux personnes handicapées ou aux personnes à mobilité réduite. Suite à l'examen des dossiers, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, dans ce cadre, l'attribution d'une subvention de 3.300 € à « ZOHOR EXPRESS », sis 23 rue d'Iéna à Lille et de 1.650 € à l'établissement 'NARGUISHOP' - SARL TRANS'YS sis 25 rue d'Iéna à Lille.

HALLES ET MARCHÉS DE PLEIN AIR

15/370 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations et promotion des marchés de plein air - Subvention à l'association Interfel.**
Adopté à l'unanimité

L'association Interfel, sise au 19 rue de la Pépinière à Paris, réalise une opération d'animation et de promotion des marchés de plein air lillois dans le cadre de la semaine nationale de la Fraich'attitude du 12 au 21 juin 2015 ainsi que le 28 juin 2015. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 7.564,17 € à la dite association pour l'opération « Semaine Fraich'Attitude 2015 sur les marchés lillois » dont une avance de 4.538,50 € est versée après signature de la convention et le solde, déterminé suivant le montant du budget réalisé, versé après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

15/371 **Création d'un marché de plein air, rue de la Ville de Nambourg à Hellemmes, quartier de l'Epine.**
Adopté à l'unanimité

Le quartier de l'Epine sur la Commune associée d'Hellemmes compte 6 244 habitants et est classé depuis le 1er janvier 2015 en quartier géographie prioritaire. Il va bénéficier, dans les prochaines années, de fortes transformations (rénovation des voiries, construction d'un local de quartier et d'un groupe scolaire). Dans cet esprit, la création d'un marché de plein air ouvert au public le mardi matin de 9 h à 12 h, rue de la ville de Nambourg, a été mise à l'étude et le projet confirmé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la création d'un marché.

CONSEIL MUNICIPAL

20

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

15/372 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de subventions, d'un montant total de 49.500 € à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

15/373 Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

La Ville accorde son soutien à des associations oeuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

15/374 Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Adopté à l'unanimité

Malgré une politique volontariste de mise en accessibilité menée depuis 10 ans et au regard du patrimoine important dont elles disposent (360 ERP), la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes ne répondent pas encore entièrement aux exigences de mise en accessibilité prévue dans la loi du 11 février 2005. Aussi, vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 et conformément à l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2015, la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes s'engagent dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame la Maire à présenter l'Ad'AP au Préfet du Nord.

15/406 Ecoles les Petits Pouchins et Lakanal – Travaux d'accessibilité – Demande de subventions exceptionnelles au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

La Ville souhaite réaliser des travaux d'accessibilité à l'école maternelle Les P'tits Pouchins dans le quartier Centre et à l'école primaire Lakanal dans le quartier de Fives. Il est demandé au Conseil Municipal, pour la réalisation de ces projets, d'autoriser Madame la Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention de 10 000 € par projet au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Etat.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

15/375 Subventions 2015 destinées aux associations œuvrant pour l'inclusion sociale.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite, comme chaque année, poursuivre ses actions vis-à-vis des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui permet l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, elle travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 163.100 €

15/376 Convention d'échanges de données sociales entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, la Ville de Lille et le Centre Communal d'Action Sociale de Lille ainsi que ses sections hellemmoise et lommoise.

Adopté à

l'unanimité

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) est consciente de l'intérêt particulier que présentent, sur le plan économique et social, les données relatives à sa population allocataire. Dans le cadre de sa mission de service public, elle souhaite, par une convention, affirmer sa volonté de mettre à disposition les données sociales en sa possession. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la CAF, la Ville de Lille et le Centre Communal d'Action Sociale de Lille ainsi que ses sections hellemmoise et lommoise.

FÊTES FORAINES

15/377 Subvention au Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.300 € au Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges afin de lui permettre de réaliser des actions de valorisation (animations et communication).

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

15/378 **Approbation du Compte Administratif - Villes de Lille, Hellemmes, Lomme –**
Adopté à **Exercice 2014.**
l'unanimité

Le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget des villes de Lille, Hellemmes, Lomme.

15/379 **Approbation des Comptes de gestion du Trésorier Principal – Exercice 2014 – Ville**
Adopté à **de Lille – Hellemmes - Lomme.**
l'unanimité

Le Comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé « compte de gestion » qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal.

15/380 **Ville de Lille - Lomme - Hellemmes – Exercice 2014 – Affectation des résultats.**
Adopté à
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget de la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes.

15/381 **Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles – Virements de crédits –**
Adopté à la **Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Budget**
majorité **Supplémentaire 2015.**

Les dotations ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

15/382 **Exercice 2014 - Section de Fonctionnement - Autorisations d'engagement et crédits**
Adopté à la **de paiement - Clôture - Budget supplémentaire 2015.**
majorité

Ce rapport propose, au regard des prévisions opérationnelles, d'ajuster l'ensemble des autorisations d'engagement et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants en dépenses et recettes de fonctionnement. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces dispositions.

**15/383 Budget Supplémentaire 2015 - Programmes d'équipement de la section
Adopté à la majorité d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.**

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

**15/384 Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient pour l'année
Adopté à l'unanimité 2016.**

Depuis la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité a été institué, créant, notamment, à compter du 1er janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser ce coefficient pour l'année 2016 à 8,50.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

15/385 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2015.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Elles mettent en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et visent à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant global de 41.480 €

15/386 Journées Européennes du Patrimoine 2015 - Programme et attribution de subventions.

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2015, la Ville propose un programme ambitieux et de qualité. Ce dernier vise à promouvoir les activités des associations culturelles de proximité œuvrant pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Elles mettent en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine et visent à faire connaître au plus grand nombre le patrimoine lillois, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 43.500 € aux associations et la gratuité de la mise à disposition temporaire du Canal Saint-Pierre à l'association « Renaissance du Lille Ancien » dans le cadre de cette programmation.

15/387 Mise à disposition de locaux auprès de structures culturelles - Fixation du tarif d'occupation.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille aide et conforte les associations et les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet artistique et culturel, et afin de permettre le déploiement de leurs activités, elle apporte son partenariat à différents organismes ou associations par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. A ce titre, la Ville établit des conventions avec les associations lille3000 et Sous les Marronniers, pour la mise à disposition de l'église Sainte-Marie Madeleine et de la Vieille Bourse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de ces locaux.

CONSEIL MUNICIPAL

25

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

15/388 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Centre (2 demandes de subventions) et Moulins (2 demandes de subventions).

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

15/389 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projet**
Adopté à **2015 - 2ème programmation.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement a été lancé en décembre 2014 pour l'année 2015 pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble et l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé de verser des subventions aux associations Eco Habitat Groupé NPDC, AFOC LGL, CNL 59 et Union locale CLCV de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 21.000 €

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

15/390 **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous – Subvention à l’association Les**
Adopté à **Vacances Solidaires.**
l’unanimité

Dans le cadre du projet Lille, Ville de la Solidarité, la Ville a mis en place le dispositif « Accès aux vacances et Loisirs pour tous » afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances. Il s'adresse aux habitants de Lille, Lomme et Hellemmes qui n'ont pas ou peu l'occasion de partir en vacances mais aussi à toute personne souhaitant s'investir dans un projet de départ en vacances. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 12.000 € à l'association Les Vacances Solidaires pour la mise en oeuvre d'une action entrant dans le cadre de ce dispositif.

15/391 **Adhésion au dispositif "Bourse Solidarité Vacances - Actions Tous en Vacances" -**
Adopté à **Convention 2015 entre la Ville et l'ANCV.**
l’unanimité

La Ville souhaite faciliter l'accès aux vacances aux familles, jeunes et seniors de Lille, Lomme et Hellemmes. En diversifiant les dispositifs proposés, notamment par l'introduction de partenaires travaillant dans le champ des vacances sociales et solidaires, elle permet de faire bénéficier aux familles des offres de séjours à tarifs avantageux. Il convient donc, afin d'acter l'adhésion à ce dispositif, de demander au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention correspondante avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) .

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

15/392 Associations Petite Enfance - Subventions 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention 2015 selon un échéancier, aux associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

15/393 Centres sociaux et Maisons de quartier - Petite Enfance - Subventions 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions en direction des centres sociaux et maisons de quartier pour la mise en oeuvre d'actions à destination des jeunes enfants et de leur famille.

15/394 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux - Commune de Lille - Accueil collectif - Modification du règlement de fonctionnement.

Adopté à

l'unanimité

Afin d'être en conformité avec la réglementation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales dans le cadre de la mise en oeuvre de la Prestation de Service Unique, le règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif Petite Enfance de la Ville de Lille a été modifié. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce nouveau règlement.

15/395 Développement de l'offre d'accueil Petite Enfance lilloise - Convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Nord et la Ville de Lille.

Adopté à

l'unanimité

Soucieuse d'accroître son offre quantitative et qualitative d'accueil sur le territoire, la Ville de Lille propose de réserver, en faveur des familles lilloises, 18 places au sein du multi accueil à gestion public du Conseil Départemental du Nord. Une convention va régir les engagements réciproques des deux parties.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

15/396 **Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS)-**
Adopté à l'unanimité **Etude-action sur le projet de tiers-lieu à Fives-Cail Babcock.**

Par délibération n° 11/445, le Conseil Municipal a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2011-2015. L'objectif 1.2 vise à accompagner la création d'activités dans les quartiers et à implanter des services de proximité, en s'appuyant sur les possibilités qu'offrent les projets de restructuration. L'objectif 1.3 vise à accompagner les démarches d'entrepreneuriat collectif. Sur le site de l'ancienne usine de Fives-Cail-Babcock est prévue la construction d'un écoquartier ambitieux de 23 hectares où une forte implication des habitants sous forme de projets économiques et solidaires est souhaitée. Par ailleurs, le quartier de Fives se trouve dans une situation paradoxale : il existe beaucoup de forces vives mais elles ne s'incarnent pas dans un projet, dans un lieu mutualisé et collectif au cœur du quartier. Il semble donc que ces deux problématiques peuvent se rencontrer et trouver leur solution commune dans un lieu économique et solidaire : un tiers-lieu. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.585 € à la SCIC BARAKA et d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la SCIC Baraka et la Ville de Lille.

15/397 **Plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS)**
Adopté à l'unanimité **2011/2015 - Subvention à l'association La Contre Allée.**

Par délibération n° 11/445 du 23 mai 2011, le Conseil Municipal a adopté un Plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour la période 2011/2015. L'objectif 2 vise à accompagner la consolidation des projets économiques et solidaires de proximité. L'association La Contre Allée est une maison d'édition, qui partageait depuis 2007 ses locaux avec l'association Lettres et Arts (Eléa). La première a pour activité l'animation (rencontre d'auteurs, lectures, animations autour de la chaîne du livre, expositions, librairies éphémères...) et l'édition d'œuvres littéraires, tandis que la seconde se focalisait sur leur diffusion/distribution, en se faisant distributeur des petites maisons d'édition, leur permettant ainsi de trouver l'intermédiaire indispensable dans la chaîne du livre pour que celui-ci trouve son public. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association La Contre Allée.

15/398 **Plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**
Adopté à **Fixation des tarifs d'occupation de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le prix des loyers de mise à disposition des locaux de la nouvelle Maison de l'Economie Sociale et Solidaire en vue de l'installation des occupants au 1er octobre 2015.

15/399 **Plan de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) - Délégation**
Adopté à **Emploi/Insertion - Subvention à l'association Boutique de Gestion ESPACE.**
l'unanimité

Par délibération n° 11/445, le Conseil Municipal a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2011/2015. L'objectif 1.2 vise à accompagner la création d'activités dans les quartiers et à implanter des services de proximité. La Boutique de Gestion ESPACE (BGE) a pour objet principal de promouvoir la prise d'initiatives. Elle contribue au développement local et à la création d'emplois en fournissant aux entrepreneurs ou porteurs de projets les informations, les conseils, les aides et la formation aux techniques de gestion dont ils ont besoin. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.700 € à l'association Boutique de Gestion ESPACE, dont 7.850 € au titre de la délégation Economie Sociale et Solidaire et 7.850 € au titre de la délégation Emploi/Insertion.

COMMERCE ÉQUITABLE

15/400 **Plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS)**
Adopté à **2011/2015 - Subvention à l'association Gabnor.**
l'unanimité

Par délibération n° 11/445 du 23 mai 2011, le Conseil Municipal a adopté un plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour la période 2011-2015. L'objectif 1.4 vise à soutenir les démarches innovantes de pollinisation des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire et l'objectif 2 à accompagner la consolidation des projets solidaires de proximité. Depuis 2006, le GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord/Pas-de-Calais) réalise pour le Conseil Général du Nord une action de découverte et de sensibilisation d'acteurs sociaux de proximité aux produits issus de l'agriculture biologique. Dans ce cadre, le GABNOR a élargi depuis 2011 son action au territoire de la Ville de Lille. L'action « Le bio accessible à tous » offre l'opportunité de travailler avec le public cible sur des thèmes variés, touchant aussi bien à la santé, à l'éducation et à l'environnement. L'action s'adresse aux usagers d'équipements sociaux, dont la situation financière freine la consommation de produits « bio ». L'action fait concrètement la promotion des produits biologiques et d'une alimentation équilibrée auprès de ce public. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention entre la Ville de Lille et l'association GABNOR et d'autoriser le versement d'une subvention de 7.564 € à l'association GABNOR pour l'action "Le Bio accessible à tous", dont 2.521 € au titre de la délégation Santé, 2.521 € au titre de la délégation Développement Durable et 2.522 € au titre de la délégation Economie Sociale et Solidaire.

CONSEIL MUNICIPAL

31

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, AUX BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

15/401 Subventions aux associations - Année 2015.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'attribution de subventions pour une aide aux projets aux associations "Escalaes des lettre" et "En toute lettre".

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

15/402 **Stratégie de rénovation énergétique du patrimoine municipal - Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) - Convention particulière d'appui financier entre l'Etat et la Ville.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille est lauréate depuis le 9 février 2015 de l'appel à projets "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", lancé par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie. Son projet porte sur la rénovation énergétique du patrimoine municipal : réalisation d'audits sur une dizaine de bâtiments, notamment scolaires, visant à enclencher des rénovations énergétiques exemplaires et reproductibles, lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de stratégie énergétique, etc. Ce projet s'inscrit dans la stratégie territoriale de la Métropole Européenne de Lille, également lauréate. Une subvention globale de 500.000 € est attribuée par la Caisse des Dépôts et Consignations, à répartir entre la collectivité et l'établissement public. Le coût total du projet lillois est de 250.000 € HT. La Ville de Lille sollicite, dans ce cadre, une subvention de 200.000 €. Il est proposé au Conseil Municipal, dans ces conditions, d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention d'application de la convention particulière d'appui financier de ce projet entre l'Etat et la Ville et à solliciter une subvention d'un montant de 200.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation du projet.

15/403 **Quartier Saint-Sauveur – Convention de recherche entre la Métropole Européenne de Lille, la Ville, Résonor/Dalkia, ERDF, GRDF et l'ENSAM pour la modélisation énergétique du quartier - Participation de la Ville de Lille au projet.**
Adopté à l'unanimité

Les ambitions environnementales du projet Saint-Sauveur, son envergure et son état d'avancement offrent un potentiel d'expérimentation pour envisager la réalisation d'une opération pilote sur la planification énergétique. La Métropole Européenne de Lille ambitionne de coupler le travail nécessaire de planification énergétique à un dispositif expérimental sur les réseaux intelligents. Cette démarche démarre par un nécessaire travail de recherche et d'ingénierie. Il s'agit d'un travail de modélisation énergétique dynamique du quartier, réalisé dans le cadre d'une convention de recherche avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM). La Ville de Lille, porteuse de ces ambitions environnementales, est partenaire de ce projet et soutient le volet relatif à la recherche expérimentale dans le cadre de son plan d'action Cit'ergie. Le budget prévisionnel total du projet s'élève à 200.000 €. La Ville de Lille souhaite apporter son soutien à ce projet. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de recherche entre la MEL, la Ville, Résonor/Dalkia, ErDF, GrDF et l'ENSAM, permettant la réalisation de ce projet, et d'autoriser le versement par la Ville d'une participation à ce projet d'un montant de 10.000 € TTC.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

EMPLOI

15/404 Attribution de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales locales hébergées à la Bourse du Travail.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, d'un montant total de 324.858 € allouée au titre de l'année 2015, aux unions locales des syndicats lillois hébergées au sein de la Nouvelle Bourse du Travail afin de soutenir leurs actions (permanences ouvertes à l'ensemble des Lillois, forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés), l'ensemble des activités de ces organisations syndicales étant destiné à prévenir les conflits du travail au niveau local.

15/405 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille - Organisation syndicale hors de la Nouvelle Bourse du Travail.
Adopté à la majorité

Contrairement aux organisations locales CGT, CFDT, FO, UNSA, CFE-CGC, CFTC, SOLIDAIRES, relogées depuis novembre 2012 au sein des locaux de la Nouvelle Bourse du Travail, l'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT) est locataire dans le parc privé. Dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des organisations syndicales présentes sur le territoire de la Commune, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 7.245 € à l'Union Locale des Syndicats CNT de Lille correspondant à la participation de la Ville au coût du loyer annuel payé par la CNT.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

15/407 Subventions 2015 destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adopté à la majorité

La Ville de Lille, acteur majeur en matière de politique sociale, a fait du domaine de la santé un axe prioritaire. C'est ainsi qu'elle favorise l'accès aux droits et aux soins pour tous les Lillois et en particulier pour les populations en situation de grande précarité. Pour ce faire, elle travaille en partenariat avec des professionnels de santé, acteurs de terrain, qui accompagnent au quotidien le public visé. L'aide financière de la Ville est sollicitée par plusieurs organismes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 19.000 €

15/408 Pôles Ressources Santé - Subvention 2015.

Adopté à l'unanimité

Afin de tendre à une amélioration de l'état de santé des habitants lillois, la délégation Santé de la Ville de Lille a initié la mise en œuvre des Pôles Ressources Santé sur des quartiers Politiques de la Ville que sont Fives, Moulins, Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Wazemmes. L'aide financière de la Ville est sollicitée sous forme de subventions par plusieurs associations. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à ces associations, pour un montant total de 40.000 €

15/409 Enfance, familles et modes de vie - Appels à projets 2015.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du programme municipal, la Ville a souhaité, à travers la délégation Santé, initier un projet « Alimentation Enfance – Famille et modes de vie ». Il s'intègre dans une cohérence politique de la Ville de Lille en matière de santé, nutrition et développement durable : Agenda 21 Santé. L'objectif de ce programme est d'amener, sans stigmatiser, les Lillois à adopter des habitudes alimentaires et des comportements adaptés et équilibrés mais aussi à choisir des modes de production et de consommation responsables. L'aide financière de la Ville est sollicitée pour la mise en œuvre de projets entrant dans cette thématique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces aides financières pour un montant total de 42.000 €

CONSEIL MUNICIPAL

36

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Vinciane FABER

VÉLO

15/410 Subvention à l'association Droit au Vélo - Convention de partenariat.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à l'association Droit au Vélo, pour sa participation à la promotion du vélo, et la signature de la convention de partenariat.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

15/411 **Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Programmation 2015 -**
Adopté à **Deuxième versement de subventions aux associations.**
l'unanimité

Les subventions aux associations intervenant dans le cadre péri et extra-scolaire sont calées sur le calendrier scolaire. La délibération porte sur le 2ème versement de la subvention aux associations au titre de la délégation politiques éducatives correspondant à leur activité de septembre à décembre 2015, pour un montant total de 104.123 €

15/412 **Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Programmation 2015 -**
Adopté à **Deuxième versement de subventions aux centres sociaux.**
l'unanimité

Les subventions aux associations intervenant dans le cadre péri et extra-scolaire sont calées sur le calendrier scolaire. La délibération porte sur le 2ème versement de la subvention aux centres sociaux au titre de la délégation Politiques Educatives correspondant à leurs activités de septembre à décembre 2015. Les montants indiqués prennent en compte l'ajustement réalisé suite à la transmission par les centres sociaux de leurs effectifs enfants définitifs pour l'année 2014. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 458.667€

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Yéléna TOMAVO

MUSIQUE

**15/413 Harmonie Municipale de Lille Centre - Attribution d'une subvention dans le cadre
Adopté à d'une convention annuelle de partenariat.**

l'unanimit

é

Au vu du programme d'actions proposé par l'Harmonie Municipale de Lille-Centre pour l'année 2015 et dans le cadre du partenariat qu'elle entretient avec la Ville de Lille, il est demandé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 10.400 €

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

15/414 **Conservatoire de Lille - Demande de renouvellement de classement en Conservatoire
Adopté à à Rayonnement Régional.**
l'unanimité

Le Conservatoire de Lille a été classé au rang de conservatoire à rayonnement régional en 2006. Pour préserver le périmètre de ses missions, il doit présenter une demande de renouvellement de son classement pour la fin juin 2015 auprès du Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville de Lille à demander le renouvellement de classement de son conservatoire et d'adopter le projet d'établissement proposant le plan d'action dans les domaines pédagogique, artistique et de formation pour les années 2015 à 2020.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

15/415 **Quartiers de Saint-Maurice, de Fives et Commune associée d'Hellemmes -**
Adopté à **Modification des périmètres de protection des monuments historiques.**
l'unanimité

La législation sur les monuments historiques permet de proposer la modification des aires protégées afin de définir des aires de protection plus pertinentes et mieux en rapport avec les immeubles protégés ainsi qu'avec leur environnement ; ce sont les Périmètres de Protection Modifiés (PPM). En 2010, une première proposition de PPM des monuments Chapelle Gonnet et Couvent des Dominicains, dans le quartier Saint-Maurice, avait été validée par les Villes de Lille, de la Madeleine et la MEL. Afin d'ajuster les périmètres de protection sur l'Est de la ville, l'Architecte des Bâtiments de France a mené une étude sur l'ensemble des monuments historiques limitrophes pour proposer des PPM cohérents. Ce travail concerne les immeubles suivants : maison particulière n° 32 rue Vantroyen, salle des fêtes de Fives, église Saint-Denis d'Hellemmes. L'étude réalisée et les propositions de PPM sont soumises pour approbation aux Villes de Lille et d'Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux périmètres de protection.

15/416 **Quartier des Bois-Blancs - Aménagement de la Gare d'eau - Lancement des études**
Adopté à **urbaines et techniques pour la préfiguration d'un port de plaisance métropolitain.**
l'unanimité

Dans le cadre du plan bleu métropolitain et dans la continuité de l'étude urbaine sur la Gare d'eau de Lomme réalisée en groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille, il s'agit à présent de lancer les études opérationnelles pour engager les aménagements permettant la mise en place du futur port de plaisance métropolitain. Ce projet, identifié dans la démarche du Schéma Directeur des Eaux de Lille, participera au retournement de Lille vers sa rivière et au renforcement de la place de l'eau dans notre ville, dans la continuité des Rives de la Haute Deûle et Euratechnologies.

15/417 **Euralille 3000 - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de**
Adopté à **déclaration de projet.**
l'unanimité

Suite à la première phase de concertation pour le projet Euralille 3000, le Conseil de Métropole a décidé de lancer une deuxième phase de concertation pour le projet Euralille 3000 par délibération n° 14C0024. L'objet de cette délibération est de tirer le bilan de cette deuxième phase de concertation et de modifier les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact. En effet, au vu des impacts du projet sur l'environnement, il est apparu nécessaire de lancer une procédure de déclaration de projet conformément à l'article L126-1 du Code de l'Environnement, la première phase de l'opération n'étant pas réalisée par le biais d'une procédure ZAC. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord sur la procédure de lancement de déclaration de projet.

15/418 Opération d'aménagement Exide-Europe - Résiliation anticipée de la convention de concession modifiée par avenant n° 1 conclue entre la Ville et la SORELI.
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 97/297 du 30 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé de confier à la SORELI la réalisation de l'opération d'aménagement du site industriel Exide Europe, situé dans le quartier de Lille-Sud. Cette opération a fait l'objet d'une concession d'aménagement conclue le 9 septembre 1997 pour une durée de 25 ans, modifiée par avenant en date du 17 décembre 1998. Suite à la décision de la Ville de résilier ladite concession et au vu de l'article 29 de la convention, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la résiliation anticipée de la concession.

ACTION FONCIÈRE

15/419 Quartier de Lille-Sud - Bien sis 46-46 bis rue Simons - Achat auprès de Madame LESTIENNE et Monsieur DUBORD.
Adopté à l'unanimité

Les propriétaires du bien sis à Lille 46-46 bis rue Simons ont proposé à la Ville l'acquisition de leur bien. Celui-ci est situé dans le périmètre du projet urbain dit des Deux Portes qui comprend notamment la réalisation du futur pôle commercial « Lillénium » au titre duquel un ensemble de parcelles a été identifié comme mutable à court, moyen et long termes. Cette maison fait en outre partie des parcelles localisées face au futur pôle commercial sur lesquelles, par phases, des opérations de logements vont être réalisées. Dans ce secteur, la Ville s'est déjà rendue propriétaire de plusieurs biens afin de constituer un ensemble cohérent répondant à l'objectif de perméabilité entre les « Maisons de Mode » et le futur pôle commercial. Ainsi, dans la logique des enjeux liés au projet urbain précité et afin de faciliter la réalisation de ces opérations futures, il est opportun pour la Commune de se rendre propriétaire de cette habitation. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider son acquisition au prix de 231.000 €

15/420 Quartiers des Bois-Blancs, de Moulins et de Wazemmes - Biens sis 2 quai de l'Ouest, 155 avenue de Dunkerque, 187 bis-189 rue d'Iéna, cour Lamoot et 5-13 rue de la Plaine - Echange foncier entre la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire des biens sis à Lille 2 quai de l'Ouest, 155 avenue de Dunkerque. La Métropole Européenne de Lille souhaite s'en rendre propriétaire en vue de la réalisation sur ces parcelles et sur les parcelles communautaires voisines d'un programme de construction de logements par LMH. Pour ce faire, il est proposé, plutôt qu'une cession à la MEL, de procéder par un échange foncier entre elle et la Ville. En effet, il est proposé d'échanger les biens Ville précités contre les biens communautaires sis à Lille 5 et 13 rue de la Plaine, lesquels sont déjà gérés par la Ville de Lille dans le cadre de jardins partagés, et 187 bis-189 rue d'Iéna, cour Lamoot, sur lesquels est envisagée la réalisation d'un jardin. Les biens Ville ont été évalués à 218.750 € duquel il convient de retirer le coût de démolition, soit un montant final de 188.750 €. Les biens communautaires ont été évalués à 207.130 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'échange de ces biens, une soulte de la différence de valeur, soit 18.380 € étant versée à la Métropole Européenne de Lille.

15/421 **Quartier du Centre - Site "Souham" - Déclassement du domaine public de trois**
Adopté à la **parcelles communales sises au 10 place Saint-Hubert.**
majorité

Le projet d'aménagement "Souham", situé aux abords du Parc Matisse, entre le viaduc Le Corbusier et le boulevard Carnot, comprend la réalisation d'un programme immobilier nommé « Souham 4 ». Pour ce faire, la SPL Euralille, concessionnaire pour le compte de la Ville, doit acquérir les parcelles communales cadastrées section TV n° 86p, 110 et 111, d'une contenance d'environ 401 m² et sises au 10 place Saint-Hubert. Ces parcelles appartiennent au domaine public de la Ville de Lille, l'une étant un terrain affecté à l'usage direct du public et l'autre supportant un bâti utilisé par les services de la Police Municipale. Aussi un déclassement du domaine public est nécessaire avant leur cession. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le déclassement.

15/422 **Quartier du Centre - Site "Souham" - Cession au profit de la SPL Euralille de**
Adopté à la **parcelles place Saint-Hubert.**
majorité

Situé aux abords du Parc Matisse, entre le viaduc Le Corbusier et le boulevard Carnot, le secteur dit « Souham » est constitué par la Porte de Roubaix, ses courtines historiques et l'ancienne caserne Souham. La SPL Euralille a été désignée par la Ville de Lille concessionnaire de ce secteur. Ce projet d'aménagement comprend la réalisation d'un programme immobilier nommé « Souham 4 ». Des parcelles appartenant à la Ville de Lille font partie de l'emprise de ce programme immobilier. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer à l'acte à venir.

15/423 **Quartier de Vauban-Esquermes - Bien sis 12 rue Delezenne - Déclassement du**
Adopté à **domaine public communal.**
l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire du bien sis à Lille 12 rue Delezenne. Les propriétaires voisins ont fait connaître à la Ville leur souhait d'acquérir ce bien pour agrandir leur maison. Ce local faisait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public au profit de Numéricable qui, depuis quelques années, n'en occupe plus qu'une infime partie. Presque en totalité inutilisé, la vente de ce bien est donc une réelle opportunité pour la Commune. Aussi, a-t-il été demandé à Numéricable de procéder au déplacement de son matériel. Aujourd'hui, ce bien est libre de toute occupation et peut être cédé. Ce bien faisant partie du domaine public communal, il a fait l'objet d'une désaffectation matérielle et il convient, avant sa cession, de procéder à son déclassement du domaine public communal. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le déclassement.

15/424 **Quartier de Vauban-Esquermes - Bien sis 12 rue Delezenne - Vente au profit de**
Adopté à **Monsieur et Madame GALLAIS.**
l'unanimité

La Ville de Lille est propriétaire du bien sis à Lille 12 rue Delezenne. Les propriétaires voisins ont fait connaître à la Ville leur souhait d'acquérir ce bien pour agrandir leur maison. Ce local faisait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public au profit de Numéricable qui depuis quelques années n'en occupe plus qu'une infime partie. Presque en totalité inutilisé, la vente de ce bien est donc une réelle opportunité pour la Commune. Aussi, a-t-il été demandé à Numéricable de procéder au déplacement de son matériel. Aujourd'hui, ce bien est libre de toute occupation et peut être cédé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la vente de celui-ci en l'état au profit des époux GALLAIS au prix de 85.000 €

- 15/425** **Quartier de Wazemmes - Bien sis 346 à 352 rue Léon Gambetta - Ancien "Bazar de Wazemmes" - Vente au profit de la SCI BF Patrimoine.**
Adopté à l'unanimité
- La Ville est propriétaire du bien dit "Bazar de Wazemmes" situé à Lille 344 à 352 rue Léon Gambetta qu'elle a acquis par voie de préemption. Suite à un recours formé contre cette décision de préemption par l'acquéreur évincé, la SCI BF Patrimoine, la Cour Administrative d'Appel de Douai a annulé l'arrêté de préemption. En conséquence, la Ville a présenté une offre de vente des lots dont elle est propriétaire à la SCI BF Patrimoine au prix de l'évaluation de France Domaine, soit 2.000.000 €. Cette offre ayant été acceptée par la SCI, il convient de décider la cession de ce bien au prix précité.
- 15/426** **Quartier de Moulins - Ilot Vanhoenacker - Acquisition à la Société Pierres et Territoires d'un lot de volume à usage de jardin associatif.**
Adopté à l'unanimité
- Le projet Land'Art situé sur le site Vanhoenacker dans le quartier de Moulins a été mené dans le cadre de l'opération ANRU Lille Quartiers Anciens. Le promoteur Pierres et Territoires a été retenu après consultation pour réaliser un programme immobilier d'un total de 87 logements. Dans le cadre de la consultation, il a été demandé la création d'un espace paysager collectif en coeur d'îlot dont les conditions d'animation et de gestion étaient l'un des enjeux principaux du projet. Dans ce coeur d'îlot, une partie de l'emprise deviendra la propriété de la Ville de Lille afin de permettre la relocalisation d'un jardin associatif qui contribuera à l'animation du coeur d'îlot partagé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette acquisition.
- 15/427** **Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Mise en vente des immeubles sis aux 211 et 221 rue du Buisson.**
Adopté à l'unanimité
- Le schéma de quartier Saint-Maurice Pellevoisin, approuvé en novembre 2012, porte une vision stratégique du devenir du quartier et propose des orientations pour le moyen et le long terme afin de mettre en cohérence les interventions courantes de la Ville et de ses partenaires, tout en respectant les axes du projet urbain municipal. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise en vente des immeubles sis 211 et 221 rue du Buisson.
- 15/428** **Quartier du Vieux-Lille - Immeuble 13-15 rue Voltaire - Mise en vente.**
Adopté à l'unanimité
- La Ville est propriétaire d'une maison sise à Lille, 13-15 rue Voltaire, édifée sur les parcelles KX n° 229 pour 59 m² et KX n° 228 pour 32 m². Elle comprend également deux volumes immobiliers formant l'étage et le sous-sol d'un immeuble érigé sur la parcelle cadastrée KX n° 227 pour 30 m², la Ville ayant vendu le volume correspondant au rez-de-chaussée par acte du 8 février 2000. Aujourd'hui, afin d'en faciliter la vente, il est proposé de confier la recherche d'un acquéreur à des agences immobilières avec qui la Ville passera des contrats de mandat de vente sans exclusivité. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature des mandats.

HABITAT DURABLE

15/429 **Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation durable, sortie
Adopté à** **d'insalubrité, auto-réhabilitation, énergie solaire, végétalisation des toitures,
l'unanimité** **recupération des eaux pluviales et ravalement de façades.**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc de logement privé, la Ville alloue des primes aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat selon le dispositif de primes à la rénovation durable de l'habitat ou celui de primes de sortie d'insalubrité. La Ville a également mis en œuvre une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois, Lommois et Hellemmois et une aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques à destination des Lillois, personnes morales ou physiques. Afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville accorde une aide financière aux bailleurs et promoteurs pour les opérations de réhabilitations de logements individuels et collectifs. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour l'attribution des aides et primes sollicitées, pour un montant total de 122.842 €, pour les primes rénovation de l'habitat et développement durable, et de 26.924 € pour les primes ravalement de façades.

15/430 **Primes habitat - Octroi de primes exceptionnelles.**

Adopté à

l'unanimité

Dans le cadre des demandes de primes habitat sollicitées par les dispositifs à la rénovation (PIG, MOUS...), certaines situations particulières empêchent que le projet ne puisse répondre complètement aux critères d'attributions des primes habitat durable de la délibération n° 14/628 du 6 octobre 2014. Il est donc proposé d'octroyer des primes exceptionnelles pour certaines situations complexes pour éviter un abandon du projet par ces propriétaires ou une rénovation moins qualitative. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable à l'octroi de ces primes, pour un montant total de 9.723 €

15/431 **Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat (PIG**

Adopté à **ADH) - Avenant à la convention partenariale.**

l'unanimité

En 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention partenariale du Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat qui avait pour objectif quantitatif d'accompagner 740 rénovations au cours des trois années du dispositif (2014-2017). Compte tenu de l'insuffisance des crédits délégués par l'Agence Nationale pour l'Habitat à la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour répondre aux objectifs de rénovation, la MEL a décidé de concentrer les aides financières sur l'accompagnement des projets des propriétaires occupants très modestes et des propriétaires bailleurs (sous conditions) et donc d'ajuster les objectifs quantitatifs de l'opération. L'avenant à la convention dont la Ville est signataire tient compte du nouvel objectif quantitatif de 555 rénovations au cours des trois années du dispositif (17 mars 2014 – 17 mars 2017). Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de cet avenant.

QUALITÉ ET À L'INNOVATION DANS L'HABITAT

15/432 Aides financières pour la production de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale.

Adopté à l'unanimité

La Ville s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de production de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété. Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Lille peut verser, sous certaines conditions, des aides financières aux bailleurs sociaux et aux promoteurs immobiliers pour la production de logements abordables. Ces aides doivent permettre d'accélérer la sortie des opérations de logements à vocation sociale et de corriger les dysfonctionnements observés dans le marché de l'habitat local. Pour formaliser les engagements de chacun, une convention sera signée entre chaque maître d'ouvrage et la Ville de Lille. La présente délibération a pour objectif de participer au financement de 3 opérations de construction neuve et acquisition-amélioration pour la production de 130 logements dont 42 logements aidés par la Ville pour une aide totale maximum de 228.000 €

15/433 Aides financières pour la production et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession aidée à vocation sociale -

Adopté à l'unanimité Annulation et régularisation des aides financières octroyées pour trois projets.

Au terme du mandat 2008-2014, les programmations Habitat de trois opérations ont été modifiées : logements financés en PLS, au lieu de PLUS et répartitions différentes entre logements financés en PLUS et en PLAI. Cela implique de réduire ou d'annuler les aides octroyées.

15/434 Habitat participatif - Résultats (partiels) du deuxième appel à projets.

Adopté à l'unanimité

La Ville, en collaboration avec la MEL et la SPL Euralille, a lancé en novembre 2013 un appel à projets d'habitat participatif sur 5 terrains identifiés. L'habitat participatif consiste à ce que les futurs habitants d'une résidence participent à la définition et à la conception de leur logement et, parfois, de leurs locaux professionnels. La construction ou la réhabilitation de l'immeuble peut être réalisée soit par les habitants eux-mêmes, soit par des entreprises qu'ils ont mandatées en tant qu'autopromoteurs voire par un promoteur social ou privé. A l'issue de la construction ou de la réhabilitation, la vie et la gestion de l'immeuble restent en partie collective. La Ville a ainsi souhaité soutenir, par un appel à projets, ce mode d'habiter la ville, favorisant le mieux vivre-ensemble, la diversité sociale et culturelle et les innovations environnementales dans les quartiers. La présente délibération a pour objectif de rendre publics les résultats (partiels) de l'appel à projets et réserver le site du 79 rue de Rivoli (propriété de la Ville de Lille) au groupe lauréat sous certaines conditions.

15/435 Avenant à la convention de partenariat pour l'accession maîtrisée entre la Ville de Lille et Nacarat.

Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 14/714 du 24 novembre 2014, les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme ont adopté la nouvelle définition du dispositif d'accession sociale et à coût maîtrisé. Les plafonds de ressources des ménages pouvant bénéficier de ce dispositif ont notamment été revus à la hausse (PLS accession pour l'accession sociale / PTZ pour l'accession maîtrisée). L'opération "Fives'Art" portée par Nacarat (rue Vaucanson à Fives) est en cours de commercialisation. Une convention de partenariat entre la Ville de Lille et Nacarat a été signée le 14 octobre 2014. Pour que les nouveaux plafonds de ressources soient applicables sur les logements encore non commercialisés, un avenant à la

convention de partenariat entre la Ville de Lille et Nacarat doit être signé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à la convention de partenariat.

15/436 Politique locale de l'habitat - Modification de l'ERL n° 8, 41 rue de la Justice.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 8/533 du 23 juin 2008, la Ville a précisé à la MEL la programmation envisagée pour l'ERL n° 8 situé rue de la Justice orientant la programmation sur de l'accession aidée. Or depuis, l'environnement de l'ERL a évolué avec la perspective de cession du terrain appartenant à PSA Citroën sis 143 rue de Wazemmes. D'autre part, le secteur de Wazemmes demeure déficitaire en logements locatifs sociaux. La Ville sollicite auprès de la MEL une modification de la programmation à inclure à une prochaine procédure de modifications du PLU.

15/437 Conventions de partenariat entre la Ville de Lille, la SACICAP Procvivis Nord et Pierres et Territoires de France Nord pour les Prêts Missions Sociales.

Adopté à l'unanimité

La SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) Procvivis Nord développe une activité de "Missions sociales" : par l'octroi de "Prêts Missions Sociales", elle favorise le financement de l'accession à la propriété de ménages à revenus modestes. Conformément à la convention passée entre les SACICAP et l'Etat le 16 avril 2007, et à l'avenant à cette convention signé le 8 décembre 2010, les SACICAP doivent décliner localement des conventions avec les partenaires locaux pour fixer les modalités de leurs interventions. La présente délibération a pour objet de permettre la signature de 3 conventions de partenariat entre la Ville de Lille, la SACICAP Procvivis Nord et Pierres et Territoires de France Nord pour l'octroi de Prêts Missions Sociales : une pour l'opération "At Home" (Boris Vian) dans le quartier de Fives, une pour l'opération "Land Art" (Vanhoenacker) dans le quartier de Moulins et enfin pour l'opération "Horizon" (Ercat) à Lomme.

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

15/438 Requalification de la Cité des Postes et la Cité Pessé - Avenant à la convention.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a signé, le 24 mars 2014, la convention tripartite pour la requalification des cités Postes et Pessé. L'Agence de l'Eau Artois Picardie a validé le principe d'une participation financière sur le volet assainissement de cette opération. Cela nécessite de modifier les articles 2 et 3 de la convention initiale. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant à la convention.

15/439 Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement – Octroi d'aides.

Adopté à

l'unanimité

Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette aide à huit ménages pour un montant total maximal de 5.550 €

CONSEIL MUNICIPAL

42

Séance du 2 juillet 2015

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

15/440 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un total de 3.900 €